

OBJET ACQUISITION DE MOBILIER SCOLAIRE

**RESILIATION DU MARCHE PASSE AVEC LA SOREMEUBLES
POUR LES LOTS N° 1, 2, 4, 5, 6 ET 7**

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION PAR APPEL D'OFFRES

AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

La Commune a passé des marchés pour l'acquisition de mobilier pour les écoles publiques du premier degré situées sur son territoire (maternelles et primaires).

Sur les huit lots composant le marché, la SOREMEUBLES a été retenue pour les suivants :

| Lot n° | Intitulé du lot | Montant prévisionnel HT | |
|--------|---|-------------------------|--------------|
| | | minimum/ an | maximum/ an |
| 1 | Rayonnages pour bibliothèque et bacs de rangement | 12 450,00 € | 49 800,00 € |
| 2 | Bureau de l'enseignant | 4 400,00 € | 17 600,00 € |
| 4 | Sièges | 11 450,00 € | 45 800,00 € |
| 5 | Tables et sièges réglables | 41 650,00 € | 166 600,00 € |
| 6 | Tables informatiques | 3 850,00 € | 15 400,00 € |
| 7 | Mobilier de rangement | 29 500,00 € | 118 000,00 € |

Toutefois, en cours d'exécution du marché, le Tribunal de Grande Instance de Saint-Pierre, par jugement du 8 avril 2008, a prononcé la liquidation de la SOREMEUBLES dont la situation financière ne permettait plus de continuer l'exploitation.

Suite à cette liquidation, il y a lieu de prononcer la résiliation du marché avec la SOREMEUBLES pour les lots dont elle a été attributaire.

Néanmoins, afin d'assurer la continuité du service public et d'être en mesure de doter les écoles en mobilier, un nouvel appel d'offres devra être lancé, dans les conditions suivantes :

- durée : du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, avec possibilité de reconduire le marché pour l'année civile 2010 ;
- marché à bons de commande composé des six lots ci-dessus et du lot 3 (tables) qui avait été déclaré infructueux lors de la précédente consultation :

| Lot n° | Intitulé du lot | Montant prévisionnel HT | |
|--------|---|-------------------------|--------------|
| | | minimum/ an | maximum/ an |
| 1 | Rayonnages pour bibliothèque et bacs de rangement | 12 450,00 € | 49 800,00 € |
| 2 | Bureau de l'enseignant | 4 400,00 € | 17 600,00 € |
| 3 | Tables | 16 760,00 € | 57 200,00 € |
| 4 | Sièges | 11 450,00 € | 45 800,00 € |
| 5 | Tables et sièges réglables | 41 650,00 € | 166 600,00 € |

| Lot n° | Intitulé du lot | Montant prévisionnel HT | |
|-----------------------|-----------------------|-------------------------|---------------------|
| | | minimum/ an | maximum/ an |
| 6 | Tables informatiques | 3 850,00 € | 15 400,00 € |
| 7 | Mobilier de rangement | 29 500,00 € | 118 000,00 € |
| MONTANT GLOBAL | | 103 300,00 € | 470.400,00 € |

Pour information, en application de l'Article 28 du Code des Marchés Publics, un marché sera selon une procédure adaptée afin d'équiper en mobilier les ouvertures de nouvelles classes prévues pour la rentrée de 2008.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° de m'autoriser à signer l'acte de résiliation du marché passé avec la SOREMEUBLES, société mise en liquidation judiciaire (lots n° 1, 2, 4, 5, 6 et 7 du marché d'acquisition de mobilier scolaire) ;
- 2° de m'autoriser à lancer un nouvel appel d'offres ;
- 3° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 57 à 59 du CMP),
 - fractionnement en sept lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (Article 10 du CMP),
 - marché à bons de commande, établi sur la base d'un montant annuel minimum et maximum HT (Article 77 du CMP),
 - durée initiale : du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, avec possibilité de reconduire le marché pour l'année civile 2010,
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle annuelle de 103 300,00 € HT au minimum et de 470 400,00 € HT au maximum (les crédits seront inscrits au Budget principal 2009, sous les Chapitre 20 et Article 2184) ;
- 4° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 5° de m'autoriser à signer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) classé(s) en première position par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire
La 2^{ème} Adjointe



Ericka BAREIGTS

OBJET ACQUISITION DE MOBILIER SCOLAIRE

**RESILIATION DU MARCHÉ PASSE AVEC LA SOREMEUBLES
POUR LES LOTS N° 1, 2, 4, 5, 6 ET 7**

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION PAR APPEL D'OFFRES

AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHÉ(S)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifié ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits à inscrire au Budget principal 2009, sous les Chapitre 20 et Article 2184 ;

Sur le RAPPORT N° 08/5-35 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BAREIGTS Ericka, 2ème Adjointe, présenté au nom des Commissions 1° Affaire Générale / Entreprise Municipale, 2° Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise la résiliation du marché passé avec la SOREMEUBLES pour les lots n° 1, 2, 4, 5, 6 et 7 du marché d'acquisition de mobilier scolaire.

ARTICLE 2

Autorise le lancement d'une nouvel appel d'offres.

ARTICLE 3

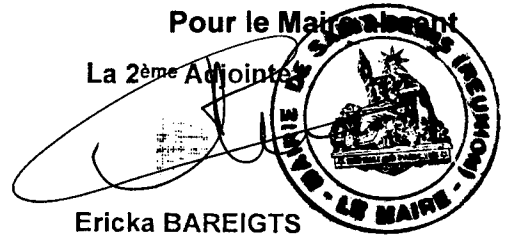
Valide la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à signer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) classé(s) en première position par la Commission d'Appel d'Offres et à jour de leurs cotisations sociales et fiscales ; ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **10 JUIL. 2008**

Pour le Maire
La 2^{ème} Adjointe



Ericka BAREIGTS